

Déclaration liminaire lue au CSA de la DDT de l'Aveyron

Rodez, le 9 décembre 2025

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs

Pour commencer, les représentants de l'UFSE-CGT ont appris avec effarement, comme toute la CGT, la mise en examen de leur Secrétaire générale, Sophie BINET, à la suite d'une plainte pour injures publiques déposée par l'association Mouvement des entreprises de taille humaine indépendantes et de croissance, présidée par Mme Sophie de Menthon. RTL est également mis en examen en tant que diffuseur des propos.

Nous dénonçons cette attaque, inédite depuis le régime de Vichy, contre la Secrétaire générale de notre confédération qui intervient dans un contexte plus général de remise en cause des libertés syndicales par le gouvernement Macron.

Les élus UFSE-CGT au CSA de la DDT de l'Aveyron dénoncent avec force cette énième procédure bâillon de la part d'un lobby patronal financé par un milliardaire d'extrême droite, Édouard Sterin. Il s'agit d'une attaque d'un degré jamais atteint puisqu'elle vise directement la Secrétaire générale d'une des plus grandes et plus anciennes organisations syndicales du pays.

Empêcher un syndicat de dénoncer les pratiques patronales, c'est l'empêcher de jouer son rôle et porter directement atteinte aux libertés syndicales.

Si cette nouvelle tentative manifeste de judiciariser la critique sociale et de détourner le débat public illustre encore la volonté de lobbies patronaux au service des plus riches de faire taire les voix qui dérangent, nous le réaffirmons, la liberté syndicale est une liberté fondamentale, indispensable au fonctionnement démocratique. Entraver son exercice constitue une atteinte grave à un droit essentiel, protecteur de l'ensemble du monde du travail.

Ici comme partout, les représentants des personnels CGT, apportent tout leur soutien à Sophie BINET, Secrétaire générale de la CGT. Toutes nos organisations sont déterminées à ne pas laisser la CGT être bâillonnée pour qu'elle assume librement ses mandats : lutter pour défendre et renforcer les droits des travailleuses et des travailleurs, dénoncer les abus patronaux et porter une ambition de justice sociale.

Plus que jamais, les libertés syndicales doivent être protégées et renforcées, car elles demeurent un pilier indispensable de la démocratie et du progrès social.

Les représentants de la CGT ne se tairont pas ! Ils exigent l'abandon immédiat de toute poursuite contre Sophie BINET ! Ils soutiennent avec force la secrétaire générale de la CGT et tous les militants et militantes qui sont et pourraient être entravés dans leurs libertés syndicales !

Nous en venons maintenant à l'aspect national, dans un premier temps avec l'outre-mer :

Alors même que l'administration organise des webinaires sur l'outre-mer et les postes offerts, les représentants de l'UFSE-CGT dénoncent avec fermeté les discriminations sociales, économiques et environnementales que les populations d'Outre-Mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, La Réunion, Saint-Martin, Saint-Barthélemy, Saint-Pierre-et-Miquelon, Wallis-et-Futuna, la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie/Kanaky) subissent au quotidien du fait de la politique coloniale imposée par les différents gouvernements, et ce malgré la fin de l'esclavage.

Les territoires d'outre-Mer sont frappés de plein fouet des conséquences d'un modèle économique inégalitaire et d'un désengagement historique de l'État qui se traduisent par :

- une vie chère structurelle, indexée sur l'importation et sur un monopole spéculatif aggravant la crise du pouvoir d'achat ;
- Un chômage de masse, une précarité généralisée et des suppressions d'emplois dans les services publics ;
- Des inégalités environnementales flagrantes (pollutions dont le chlordécone, sargasses, gestion des déchets, non accès à l'eau,...) et une exposition accrue aux effets du dérèglement climatique ;
- La remise en cause des droits sociaux et syndicaux, dans un contexte où les tensions démocratiques témoignent d'une exigence profonde de justice et de reconnaissance.

Les représentants de l'UFSE-CGT dénoncent, avec force, la politique du gouvernement qui, par l'austérité budgétaire, le mépris des organisations syndicales et l'absence de réponses structurelles, aggrave les fractures et les injustices au lieu de garantir l'égalité réelle promise par la République. Ils revendentiquent :

- un SMIC et des minimas sociaux de même niveau dans l'hexagone comme dans les territoires d'Outre-Mer ;
- L'arrêt immédiat des suppressions de postes, de classes et de lits d'hôpitaux, et le lancement de véritables plans de recrutement et de formation dans la fonction publique d'État ;
- Des financements dédiés et contrôlés localement pour la dépollution, les énergies renouvelables, l'adaptation au changement climatique et la protection de la biodiversité ;
- Le respect absolu des conventions collectives et du droit syndical, la garantie du droit à l'autodétermination pour les peuples.

Dans un second temps, nous revenons à l'ensemble du territoire français :

Alors que l'examen des projets de loi de finances au parlement bat son plein, la CGT est plus qu'inquiète au regard d'un projet de budget 2026 qui reste catastrophique et des éléments qui émergent des débats parlementaires. La séquence politico-dramatique à laquelle nous assistons depuis l'automne pour faire passer un budget favorable aux tenants du capital au détriment des plus modestes est déplorable et dangereuse pour notre modèle social de solidarité entre tous les citoyens. Il est maintenant clair, pour tous, qu'une fois de plus, au lieu de mettre à contribution les plus aisés, le gouvernement prône une nouvelle cure d'austérité qui toucherait une fois encore les personnes en difficulté de santé, les jeunes, les travailleurs, les retraités et bien sur les services publics.

Les leviers de recettes fiscales et de cotisations sont pourtant nombreux pour améliorer le système de protection sociale et les services publics. **Comme pour la sécu, chacun doit contribuer selon ses moyens et recevoir selon ses besoins.**

La présentation budgétaire qui nous est faite à ce stade n'est que pure conjecture à l'heure où le Sénat détricote le texte issu de l'assemblée nationale et où l'application par ordonnance ou le recours au 49-3 se profilent malgré les engagements du premier ministre à ne pas y recourir.

Aussi, notre CSA se tient dans un contexte de profonde instabilité politique, fruit du rejet catégorique de la politique menée par les gouvernements successifs, une politique d'attaques systématiques contre nos droits et nos conquêtes sociales, au bénéfice d'une minorité de privilégiés.

Au cœur de cette situation, il y a notamment la résistance de travailleurs contre la remise en cause du système de retraite par répartition, exprimée par millions, depuis 2023. Comme l'immense majorité d'entre eux, les agents de la Fonction publique de l'État sont excédés d'être ainsi attaqués et maltraités !

Si, au printemps 2025, la CGT a participé au conclave, elle a rapidement été amenée à le quitter en constatant que celui-ci avait vocation à justifier et accompagner la contre-réforme des retraites.

Aujourd'hui le gouvernement Macron-Lecornu, bien qu'encore plus fragilisé, entend imposer le même processus. Il écrit ainsi vouloir organiser une conférence sociale afin de « créer un espace de discussion ouvert qui jettera les bases d'un débat apaisé sur des thèmes majeurs permettant d'éclairer la prochaine élection présidentielle ». Cet espace aurait notamment pour but de discuter avec les syndicats de la réforme des retraites. Nous ne sommes pas dupes. La CGT ne se contentera pas d'un pseudo report de trois mois de l'application de la réforme des retraites pour ceux qui sont nés entre 1964 et 1968. Car ce sont les

travailleurs, les malades et les retraités qui devraient financer ce projet néfaste alors même que le départ à 64 ans n'est pas remis en cause.

Pour la CGT nous défendons le système de retraite par répartition, contre la retraite par points et/ou par capitalisation avec a minima le maintien du Code des pensions civiles et militaires, un retour à un âge de départ à 60 ans avec 37,5 annuités, un calcul du montant de la pension basé sur les 6 derniers mois et le retour au service dit actif pour les agents pouvant en bénéficier.

La CGT pose comme lignes rouges l'abrogation de la réforme Borne et le refus de toute réforme systémique, à points et/ou par capitalisation.

À la CGT, nous considérons que ni les travailleurs, ni les services publics et encore moins leurs agents n'ont à payer pour les cadeaux fiscaux faits aux plus riches, pas plus que pour les subventions des profits par l'argent public. Profits qui se sont accentués au cours des vingt dernières années grâce à : crédit d'impôt – compétitivité, baisse du taux de l'impôt sur les sociétés, suppression de l'impôt de solidarité sur la fortune... 211 milliards d'euros d'aides publiques en 2023 selon le Sénat (soit plus de 6 500 euros par seconde) et qui sont distribués chaque année aux entreprises, le tout sans condition, sans effet mesuré sur l'emploi ou sur les conditions de travail, sans contrôle et sans contrepartie. En vingt ans, en France, le patrimoine des 500 familles les plus riches a été multiplié par vingt. N'est-ce pas là qu'il faut aller chercher l'argent pour financer les services publics !

Car pour la CGT, les services publics et leurs agents ne peuvent être la variable d'ajustement du budget de l'État !

La CGT rejette tout budget de casse et dénonce les déclarations va-t-en-guerre et l'augmentation massive du budget militaire, au détriment de notre sécurité sociale et de nos services publics.

Les projets du gouvernement, prônent une logique de la transformation de la fonction publique vers un modèle « entreprise privée », avec un recours accru à la contractualisation et à la précarisation. Le non remplacement des départs, le gel des recrutements fragilisent la continuité de service public. Les conséquences sont dès à présent visibles : la charge de travail croît tandis que les moyens baissent, ce qui détériore les conditions de travail et la qualité du service rendu.

Dans nos DDI, le management toxique de certains encadrants, les réductions continues de moyens (aussi bien humains que financiers), les réformes à marche forcée, sont responsables du mal-être et des pathologies associées. Force est de constater que la souffrance au travail s'aggrave d'année en année.

A cela il convient d'ajouter la non-attractivité des postes au vu de l'image dégradée de nos services, du fonctionnaire bashing et des faibles possibilités de carrière offertes aux agents.

Que propose le gouvernement pour mettre fin à cette spirale infernale ? Quand sera réellement prise la mesure de ce qui se passe dans les services du périmètre de l'ATE ? Quels seront les moyens humains et financiers qui vont nous permettre en 2026 de mettre en place de vraies actions de lutte contre la souffrance au travail ? Pour le recrutement ? Pour le renforcement de nos services ?

Il suffit de regarder le bilan statistique du baromètre social pour se rendre compte qu'à part répondre à des questionnaires, remplir des tableaux et présenter, parfois, les résultats aux représentants des personnels, l'administration ne fait pas grand-chose et ne mobilise que très peu de moyens pour mettre fin à la dégradation des conditions de travail.

Pour la CGT, d'autres choix, d'autres politiques sont possibles !

Au contraire de ce que proposent Macron et ses gouvernements successifs, nous exigeons :

- des effectifs à la hauteur des besoins avec l'ouverture de postes aux concours ;
- un plan de titularisation pour ceux qui le souhaitent ;
- la reconnaissance des métiers ;
- la mise en place de véritables politiques d'accompagnement aux concours externes comme internes, offertes à chaque contractuel, sur leur temps de travail, afin de leur permettre d'accéder ainsi à des postes dont ils connaissent les missions, les équipes ;
- un vrai plan de dé-précarisation pour les contractuels et temps partiels subis ;
- un retour à des services déconcentrés de plein exercice ;

- la semaine à 32 heures sur 4 jours ;
- la fin de la dématérialisation galopante qui éloigne toujours plus les usagers des services publics ;
- une prise en charge de qualité au niveau de la protection sociale complémentaire ;
- l'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique qui a acté entre autres la fin des CAP, la disparition des CHS-CT, etc ;
- une reconnaissance des qualifications des agents publics et de véritables déroulements de carrière qui aboutissent à un départ en retraite avec une pension minimum de 2 000 € ;
- L'augmentation significative de la valeur du point d'indice, pour le rattrapage du décrochage salarial et l'indexation sur l'inflation, avec la refonte des grilles de rémunération, l'intégration des primes dans le traitement et le refus de toute rémunération au mérite ;
- le renforcement des droits à l'action sociale actuellement dans le viseur de Bercy, pour les actifs comme pour les retraités ;
- Le développement des services publics et l'amélioration de nos conditions de travail, des créations d'emplois partout où c'est nécessaire ;
- L'abrogation du jour de carence, le rétablissement pour toutes et tous du versement à 100 % de la rémunération des agents qui sont en congé maladie ordinaire, en prenant en compte les spécificités de la santé des femmes ;
- Le rétablissement du versement de la garantie individuelle du pouvoir d'achat ;
- L'égalité salariale et professionnelle réelle entre les femmes et les hommes avec la revalorisation des filières à prédominance féminine et l'éradication des violences sexistes et sexuelles ;
- L'égalité salariale et professionnelle entre les agents valides et les agents en situation de handicap ;

La CGT refuse la « Refondation » de l'ATE, réforme qui sape les fondations du service public.

La CGT exprime de vive inquiétude face à la succession de textes récents (décrets du 30 juillet 2025 sur les pouvoirs des préfets, décret et arrêtés du 20 août 2025 sur la déconcentration de gestion des agents des DDI et DR, mais aussi circulaire posthume du Premier ministre Bayrou du 5 septembre 2025). Ces textes qui renforcent considérablement les pouvoirs des préfets sur la gestion et le pilotage des services et opérateurs de l'État au niveau territorial les encouragent à user de leur droit de dérogation qui fragilise l'égalité des droits des citoyens.

Adoptés sans aucune concertation préalable avec les organisations syndicales, et pour certains suite à un passage en force en Conseil Supérieur de la Fonction Publique, ils bouleversent les équilibres interministériels et menacent directement la cohérence de mise en œuvre des politiques publiques nationales.

Ils traduisent une fuite en avant dangereuse, qui déconcentre les missions tout en concentrant les pouvoirs, au détriment de la collégialité, de la transparence, de l'égalité des droits et du respect des compétences ministérielles.

Les représentants CGT constatent et dénoncent :

- Une dérive du pilotage territorial de l'État, où le préfet devient l'unique décideur sur les politiques publiques des différents ministères, sans aucun contre-poids ;
- Une confusion croissante entre pilotage politique et gestion administrative, qui affaiblit la capacité d'expertise de l'État et fragilise la neutralité de l'action publique ;
- Une déconcentration de la gestion RH, qui rime avec concentration des pouvoirs au seul niveau territorial, emportant des risques de renforcement d'une gestion RH autoritariste d'une part, et fragilisée d'autre part puisqu'assise sur des services qui dysfonctionnent déjà ;
- Un recul du dialogue social représentatif, les CSA locaux des DDI et des DR, le CSA de Réseau des DDI ainsi que les CSA Ministériels étant marginalisés dans les décisions structurantes relatives aux organisations, aux missions et à la gestion des personnels ;

Les représentants CGT de notre DDI rappellent que la DDI participant de l'État au service des citoyens, au plus près du terrain ; qu'elle garantit la mise en œuvre des politiques publiques en veillant au respect des priorités nationales, à la continuité de l'action publique et à l'égalité de traitement sur tout le territoire, tout en intégrant les enjeux locaux de moyen et long termes. Son efficacité repose sur une gouvernance interministérielle éclairée, la reconnaissance des compétences des agents, et l'exercice d'un dialogue social loyal et respectueux.

Pour cela, ils revendentiquent un retour à des directions départementales sous autorité et pilotage des différents ministères et demande comme base de toute « refondation de l'ATE » le rétablissement des effectifs nécessaires à l'exercice de nos missions.

Je fais maintenant un focus sur la question du travail et du handicap :

L'UFSE-CGT constate encore une fois que les discussions actuelles sur les PLF et PLFSS sont extrêmement inquiétantes. Ces deux projets, s'ils étaient adoptés en l'état, porteraient une atteinte grave à l'ensemble des agentes et agents, et plus particulièrement aux personnels en situation de handicap et/ou souffrant de pathologies invalidantes, avec ou sans bénéfice d'affection de longue durée (ALD).

Ces deux projets de loi sont en contradiction avec les objectifs portés par la CGT dans le cadre de la création de la Sécurité sociale, et avec la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances des personnes en situation de handicap.

L'état de santé et le handicap représentent le premier motif de discrimination dans l'emploi selon la défenseuse des droits. Par ailleurs, le vieillissement de la pyramide des âges demande de véritablement prendre en compte la pénibilité et l'adaptation du travail à la personne.

Contre ces régressions, l'UFSE-CGT revendique une politique ambitieuse de droit à compensation, de prévention des pénibilités, de maintien dans l'emploi et de fin de carrière anticipée passant par :

- l'augmentation à 10 % de l'obligation d'emploi d'agentes et agents en situation de handicap dans la Fonction publique d'État (contre 4,86 % actuellement au national pour une obligation de 6 %) ;
- la garantie effective du maintien dans l'emploi, l'abandon des procédures de licenciements pour inaptitude et la mise en œuvre d'une véritable politique d'accompagnement et de reclassement ;
- la mise en place et le financement, si besoin, de l'adaptation des postes et des conditions de travail ;
- la garantie, dès la prise de poste, d'une formation initiale et continue ouverte et accessible à toutes et tous ;
- l'accessibilité de tous les lieux de travail et de formation, établissements recevant du public, transports publics, logements, ainsi que des outils et services digitaux ;
- le respect des conditions d'exercice des mandats confiés aux représentants des personnels qui siègent dans les instances dédiées (FIPHFP, CDPH, CDCA, etc.) ;
- l'obtention d'autorisations spéciales d'absence (ASA) pour raisons médicales, avec la modification de l'article L 622-1 du code général de la Fonction publique, en s'appuyant sur les dispositions du Code de la Sécurité sociale et en dénonçant l'article L 1226-5 du Code du travail qui oblige à récupérer les heures d'absence ou à subir des pertes de salaire ;
- la mise en œuvre et le prolongement des dispositifs de titularisation et de promotion, notamment par voie de détachement, avec publication des postes mais aussi possibilité, pour l'agente ou l'agent, de maintien sur sa résidence administrative ou familiale ou sur le poste occupé ;
- une formation obligatoire abordant le cadre légal et l'ensemble des situations de handicap, à destination de chaque agente et agent et notamment des personnels d'encadrement ;
- le renforcement d'une véritable médecine de prévention, dans le respect a minima des dispositions légales.

Dernier point, la PSC et le volet santé avec notamment une hausse du tarif des options chez ALAN.

La CGT dénonce le refus de la DRH d'appliquer le règlement intérieur de la CPPS en imposant, malgré un vote unanime contre des OS, une hausse de 14 % du tarif des options.

Pour terminer, les représentants UFSE-CGT souhaitent exprimer, ici, leur solidarité internationaliste aux peuples opprimés et aux victimes des guerres et agressions impérialistes. Nous dénonçons, ici, le rôle de la France, complice du génocide en Palestine. Nous refusons tout accroissement des dépenses militaires et des exportations massives d'armes.

Pour la CGT, il faut lutter pour la paix et le désarmement.